

# COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE ?



## LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



### PROJET DE TERRITOIRE

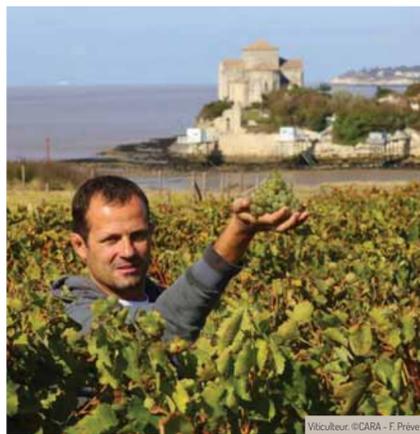
#### LES MOYENS ET LES ACTIONS (DOO)

##### CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR :

- Une spécialisation des zones d'activités économiques afin de rationaliser l'organisation et les aménagements urbains.
- Une requalification des zones d'activités économiques communautaires avec une meilleure intégration paysagère et architecturale, l'installation d'énergies renouvelables, l'accompagnement à la sobriété énergétique, le partage de l'espace en faveur des mobilités douces, ...
- La création d'un pôle industriel et de services aéronautiques à Médis / Royan et de 3 nouvelles zones commerciales : « Belmont » à Médis, « Margite » à Saint-Georges-de-Didonne et « Val Lumière 3 » à Vaux-sur-Mer.
- La réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre artisanale, commerciale, industrielle et tertiaire qui permettra de définir les besoins à l'horizon 2040 et de prévoir éventuellement l'ouverture de nouvelles zones d'activités dans les plans locaux d'urbanisme.



Parc à huîtres. © L. Mignaux - MEDDE-MLET



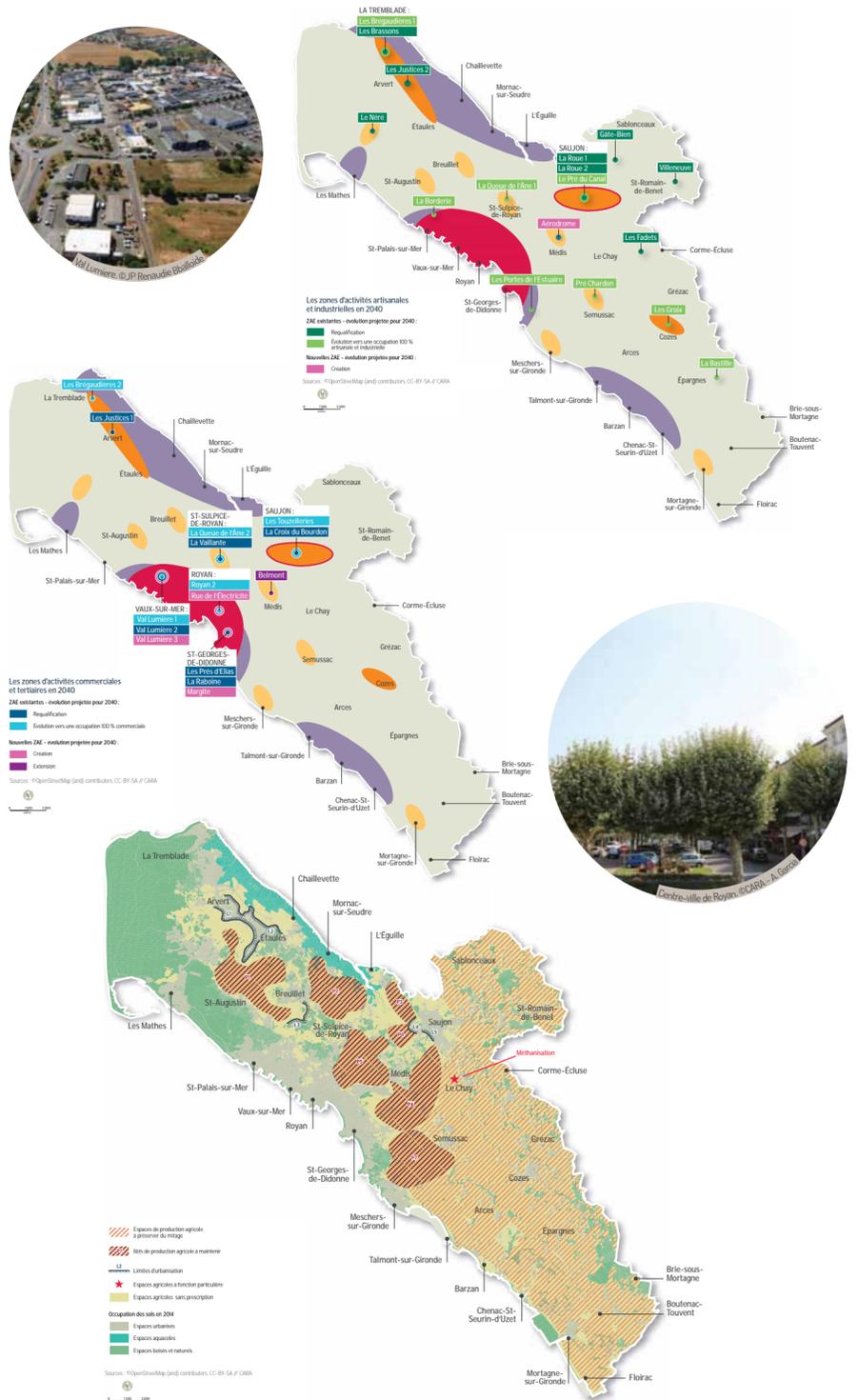
Viticulteur. © CARA - F. Prevel

##### PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE, OUTIL DE PRODUCTION PAR :

- La définition de secteurs dédiés aux activités agricoles.
- L'identification de limites d'urbanisation pour stopper la pression foncière.
- L'instauration de coupures agricoles pour conforter les usages et les accès aux parcelles et ainsi éviter la fragmentation des exploitations.
- Une urbanisation priorisée autour des centralités pour ne pas grignoter l'espace agricole de façon discontinue.



Val Lumière. © J.P. Bonneau-Dubouché

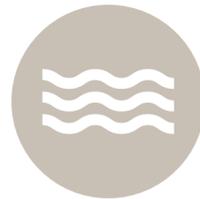


Centre-ville de Royan. © CARA - A. Barce

# COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE ?



## LES ÉNERGIES ET LES MILIEUX NATURELS



### PROJET DE TERRITOIRE

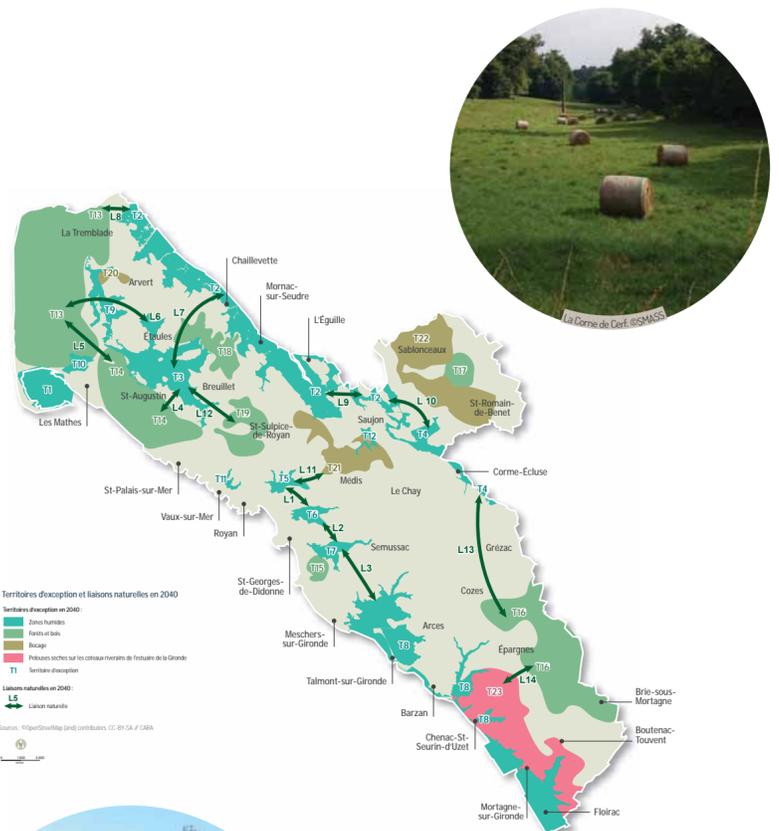
#### LES MOYENS ET LES ACTIONS (DOO)

■ **PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DIAGNOSTIQUÉES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE NATUREL ET DE BIODIVERSITÉ PAR :**

- L'identification des grands milieux naturels comme richesses du territoire : les zones humides, les boisements, les paysages de bocage, les pelouses sèches et le réseau hydrographique.
- La limitation des aménagements situés dans ces milieux et leurs abords.
- L'identification des liaisons naturelles qui relient les grands milieux.
- La protection ou l'intégration des liaisons naturelles dans les projets d'aménagement.
- L'identification et la protection des éléments de « nature en ville ».

■ **DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR :**

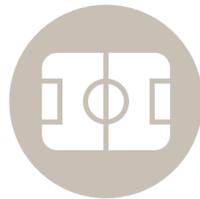
- La création d'une plateforme de rénovation énergétique qui permettra d'accompagner les habitants dans la rénovation performante de leur logement, grâce à un guichet unique rassemblant les aides et dispositifs.
- La mise en œuvre d'un plan solaire avec la réalisation d'une cartographie du potentiel solaire (aussi appelé cadastre solaire) et un accompagnement technique à la réalisation d'études de faisabilité pour les communes et les acteurs économiques.
- La création d'une filière locale bois-énergie en développant la demande (accompagnement des communes pour les équipements bois-énergie et promotion des équipements bois-bûches pour les particuliers) et en structurant une filière locale (recensement des déchets bois du territoire pour approvisionner une unité et filière locale).



# COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE ?



## LES ÉQUIPEMENTS



### PROJET DE TERRITOIRE



#### LES MOYENS ET LES ACTIONS (DOO)

##### ■ OFFRIR UN NIVEAU SATISFAISANT D'ÉQUIPEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PAR :

- L'amélioration de l'offre en équipements aquatiques qui devra prendre en considération la situation actuelle : absence d'équipements aquatiques sur le bassin de la Presqu'île d'Arvert, état dégradé et vieillissant de la piscine de Royan, ouverture estivale de la piscine de Cozes et saturation de la piscine de Saujon.
- L'étude d'un nouvel équipement culturel avec des salles modulables à usage mixte (spectacles, congrès, événements, etc.) de rayonnement extracommunautaire (au-delà du territoire de la CARA) qui permettra de déterminer sa faisabilité, sa taille et sa capacité, sa localisation, ...
- La réalisation de parcs urbains à vocation sportive, récréative et de détente.
- Un meilleur rayonnement du stade d'honneur de Royan (au-delà du territoire de la CARA).
- Une bonne desserte par les infrastructures routières et le réseau de bus de l'ensemble des équipements ainsi qu'une offre de stationnement en adéquation avec la taille et le rayonnement de l'équipement.



# COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE ?



## LES MOBILITÉS



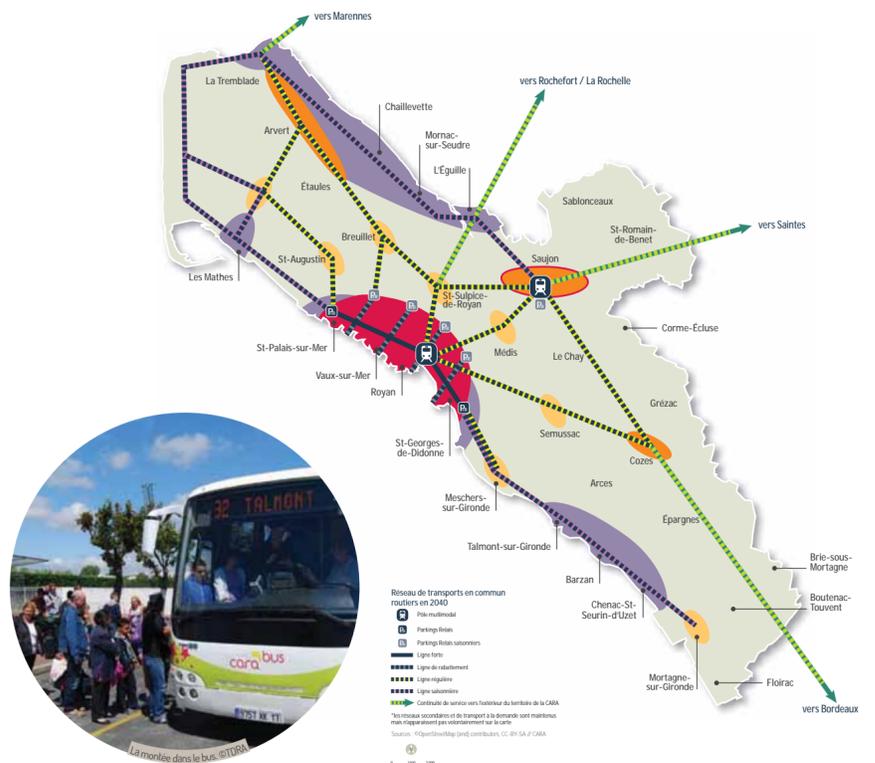
### PROJET DE TERRITOIRE



### LES MOYENS ET LES ACTIONS (DOO)

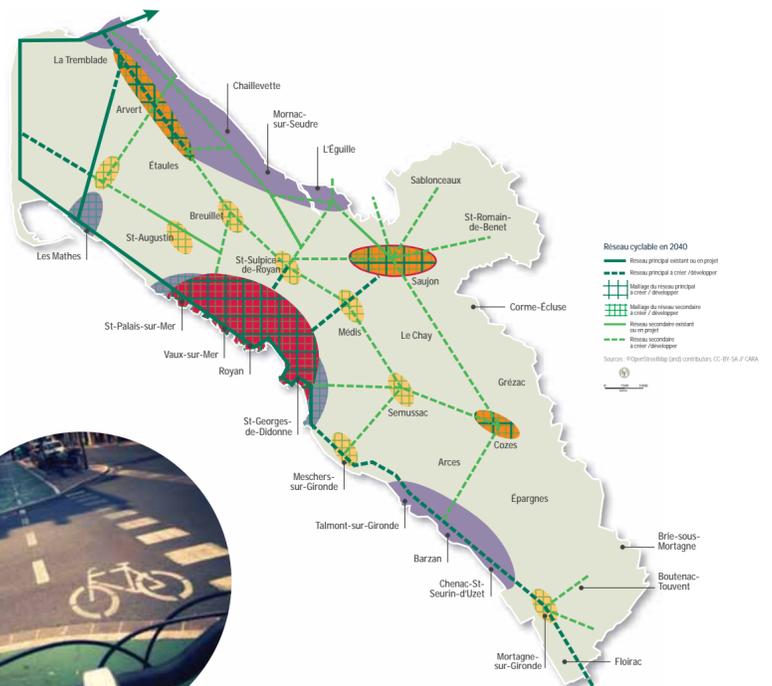
#### ■ DÉPLOYER UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTÉ À LA CONFIGURATION DU TERRITOIRE ET RACCORDÉ AUX PÔLES MULTIMODAUX DE ROYAN ET SAUJON PAR LA MISE EN PLACE :

- **D'une ligne à haut niveau de service** : cette « colonne vertébrale » fera le lien avec les autres lignes du réseau, et traversera la centralité de Saint-Georges-de-Didonne à Saint-Palais-sur-Mer. Sa mise en place et son efficacité nécessiteront l'amélioration des conditions de circulation, l'aménagement de parkings relais, une bonne amplitude horaire, un cadencement important des bus, une information en temps réel, un stationnement réglementé en centre-ville, etc.
- **De lignes de rabattement** qui permettront une desserte plus fine de la centralité et de certains points d'intérêts : zones commerciales de « Royan 2 » et « Val Lumière », le bac, ...
- **Des lignes régulières** qui assureront la desserte des pôles intermédiaires et de proximité avec la ligne à haut niveau de service.
- **D'un transport à la demande** qui permettra le rabattement des personnes situées à plus de 700 mètres d'un point d'arrêt sur des lignes régulières.
- **Des lignes saisonnières** qui viendront renforcer le réseau en période estivale pour s'adapter à une demande plus importante.



#### ■ COMPLÉTER ET RENFORCER LE RÉSEAU CYCLABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AVEC :

- **Un réseau principal** qui sera structurant à l'échelle de la CARA. Il permettra de mailler les zones les plus urbanisées et comprendra les grands itinéraires de cyclotourisme.
- **Un réseau secondaire** qui assurera un maillage plus fin de la centralité et des zones urbanisées et permettra des liaisons entre les communes des pôles secondaires et de proximité.



# COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE ?

## LA CONSOMMATION DES ESPACES ET L'HABITAT



### PROJET DE TERRITOIRE

#### LES MOYENS ET LES ACTIONS (DOO)

**DIMINUER LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRO-NATURELS PAR L'HABITAT DANS LES 33 COMMUNES, PAR RAPPORT À CELLE OBSERVÉE ENTRE 1999 ET 2014 PAR :**

– L'instauration d'une **baisse minimum de consommation des espaces agro-naturels** pour chaque commune et selon sa classification dans l'armature urbaine 2040.

→ Baisse minimum de la consommation des espaces agro-naturels par l'habitat pour chaque commune comprise dans (2040) :

LA CENTRALITÉ	-15 %
LES PÔLES INTERMÉDIAIRES	-30 %
LES PÔLES DE PROXIMITÉ	-35 %
LE SECTEUR DIFFUS	-40 %
TOTAL CARA	-32%

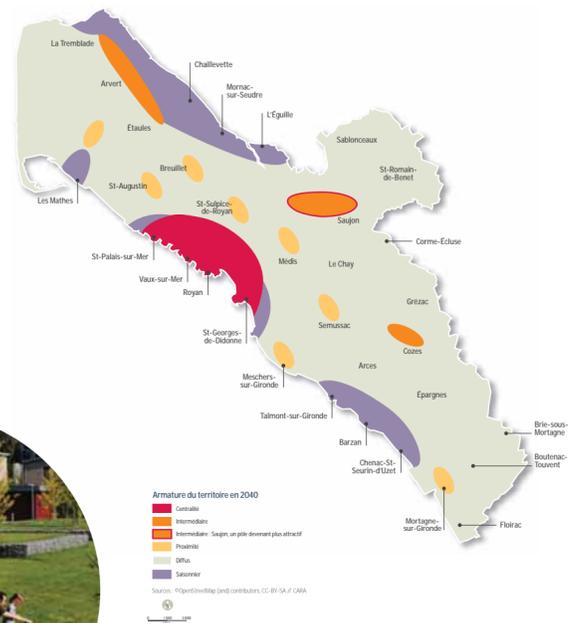
- **L'étude des potentialités de densification<sup>1</sup> et de mutation** (dents creuses, friches, ...) des espaces urbanisés afin d'y prioriser la réalisation des futurs logements.
- **L'instauration d'une densité d'habitat plus importante dans les nouvelles opérations d'habitat.** Cette augmentation pourra varier à l'intérieur des espaces déjà urbanisés (par secteur/par quartier) et être différenciée entre les espaces déjà urbanisés et les espaces d'urbanisation future.

**OFFRIR UNE QUALITÉ DU CADRE DE VIE DANS LES OPÉRATIONS D'HABITAT ET PERMETTRE LE « VIVRE ENSEMBLE » PAR :**

- **L'organisation des mobilités** : quelle place pour l'automobile ? les liaisons douces ?
- **Le traitement qualitatif des espaces publics** : des espaces vécus et partagés, des espaces aux usages mutualisés (gestion de l'eau / espace récréatif).
- **La qualité des constructions** : énergétiques, gestion des vis-à-vis, intégration paysagère, ...
- **Une meilleure offre d'habitat dans le parc locatif aidé.**
- **Des opérations d'habitat public avec un portage intercommunal ou communal.**

**REVALORISER LES CENTRES-VILLES ET CENTRE-BOURGS DE LA CARA PAR :**

- **La délimitation géographique des centres-villes / bourgs** : où commencent, où s'arrêtent les centres-villes ?
- **Une intervention sur les centres-villes/ bourgs en ayant une approche multithématique** (habitat, commerces, espaces publics, mobilités, etc.) et participative pour impliquer les différents acteurs locaux.
- **Une attention sur l'équilibre commercial avec les périphéries** afin de ne pas engendrer le déclin de la vitalité des centres.



<sup>1</sup> Faire vivre davantage de population sur un même espace urbain.